



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 349

**Expositions temporaires hivernales 2015, *La Collection Franceschini Pietri et Rossella Bellusci*
au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts.**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Franceschini-Pietri, dernier fidèle de Napoléon III

Pendant plus de quinze ans, Jean-Baptiste Franceschini-Pietri est l'homme de confiance de Napoléon III. Attaché au service de l'Empereur dès 1855, il le suit jusqu'à la chute de l'Empire en 1870, puis en exil en Angleterre.

Enterré à l'entrée de la chapelle impériale de Chislehurst, Franceschini-Pietri est le dernier fidèle de Napoléon III.

Arrière-petit-neveu de Pascal Paoli et originaire de Monticello en Balagne, il quitte la Corse à l'âge de 18 ans. Protégé par son oncle Pierre-Marie Pietri, préfet de police de la ville de Paris, il intègre rapidement le cercle des Corses de l'Empereur.

Au-delà de sa carrière administrative exemplaire et de sa fidélité sans faille, Franceschini-Pietri est un grand bienfaiteur de son île natale. Il lègue, entre autres, la maison natale de Pascal Paoli à Morosaglia au Conseil Général de la Corse et deux œuvres à la ville d'Ajaccio, dont *Le Portrait de Napoléon III* par Alexandre Cabanel.

Le projet d'exposition temporaire du Palais Fesch a pour objectif de mettre en valeur cette personnalité riche mais pourtant méconnue du Second Empire. A travers une série d'une centaine de photographies ainsi que d'effets personnels de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial, l'exposition retracera l'intimité de la vie de la famille impériale depuis le Palais des Tuileries jusqu'à l'exil anglais de Chislehurst et la villa Cynos du Cap Martin.

L'exposition Rossella Bellusci

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts et son conservateur, Philippe Costamagna, projettent à nouveau d'accueillir des œuvres contemporaines dans ses salles et galeries d'exposition permanente.

Après le succès des expositions *Passionnément*, *Dans la roue de l'art*, *Andres Serrano* et bien sûr de l'art contemporain cubain, nous aimerions inviter cette fois Rossella Bellusci, photographe présente dans les plus importantes collections publiques (Museum of Modern Art de New-York, Musée National d'Art Moderne, entre autres).

Rossella Bellusci propose d'exposer ses photographies en relation directe avec un certain nombre de tableaux et sculptures de nos collections. Les premières photographies ont pour sujet des thèmes encore proches de l'art classique : nus et figures drapées. Mais la chair et les tissus y sont déjà absorbés en partie par l'ombre et la lumière.

Son travail plus récent est très délicat, à la limite parfois de l'invisible, puisqu'il a pour sujet et matériau principal la seule lumière. Il offre au spectateur une expérience unique, celle d'éprouver sa propre vision, de la perception à l'éblouissement, en passant par la sensation troublante du mouvement (souvent en effet les apparitions au centre de ses photographies semblent bouger...).

En retour, la vision des œuvres des collections choisies par l'artiste en sortira modifiée : une invitation à voir d'un œil neuf comment s'y joue la lumière.

Budget prévisionnel en annexe.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'approuver les expositions *Franceschini-Pietri, dernier fidèle de Napoléon III*, et *Rossella Bellusci* au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts pour l'année 2015.

d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.
d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015 en dépenses fonction 322, chapitre 011 art 6233, 6185, 6236 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 septembre 2015,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Les expositions Franceschini-Pietri, dernier fidèle de Napoléon III, et Rossella Bellusci.

AUTORISE Monsieur Le Maire

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

AUTORISE

Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015 en dépenses fonction 322, chapitre 011 art 6233, 6185, 6236 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_349-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

